

LE FONCTIONNEMENT

Campagne électorale, vote, préparation des propositions, séance plénière, toutes les étapes sont respectées

**POUR CHAQUE CLASSE, UN CANDIDAT ET SON SUPPLÉANT SERONT ÉLUS.
ILS FORMERONT LE CONSEIL CITOYEN DE L'ÉCOLE.**

Les principes et conditions d'éligibilité :

- Un délégué et un suppléant par classe seront élus pour une année scolaire.
- Les enfants volontaires inscrits en TAP ou en Restauration scolaire devront faire acte de candidature auprès de l'animateur responsable du projet, 2 semaines avant la date du scrutin.
- Au sein de chaque Conseil Citoyen des enfants d'Antibes Juan les pins (CCEA), un représentant et un suppléant seront élus pour représenter son école.

La campagne électorale :

- Les enfants auront 2 semaines de campagne électorale, avec la mise en place d'un meeting électoral pour chaque candidat.
- Les candidats avec leurs équipes de campagne (soutien d'autres enfants s'ils le souhaitent) pourront créer des affiches mettant en avant leur programme électoral. Des débats entre candidats pourront s'organiser.

L'élection des candidats :

L'élection se fait dans les conditions réelles d'une élection municipale ! Tous les enfants scolarisés d'élémentaire sont appelés aux urnes.

Après les élections, les enfants élus, de chaque classe formeront le Conseil Citoyen des enfants d'Antibes Juan-les-Pins (CCEA) du groupe scolaire.

Leurs missions :

- Améliorer le quotidien des enfants de l'école.
- Les membres du CCEA élaboreront, par école, un projet de consultation de leurs camarades, qui pourra aborder les points suivants :
- Propositions notamment: d'amélioration des fonctionnements, d'ateliers, de projets d'activités, de menus, d'amélioration des espaces, d'amélioration de l'environnement de proximité au profit des enfants, de
- Participation à des événements de la Ville soit culturels, soit musicaux, à l'évaluation des temps d'accueil,

Leurs rôles :

- Créer des chartes de vie du conseil
- Renseigner des registres de présence ou cahier de suivi des réunions
- Préparer des affiches, des méthodes de collectes d'informations (sondage, affichages, meeting, réunions plénières, questionnaires,)
- Rassembler et traiter les retours et transmettre les données et volontés
- Rédiger un courrier à l'Adjoint au Maire, délégué à l'Education, afin de centraliser les demandes et questions qu'ils jugeront importantes dans leur quotidien. (Apprentissage de la rédaction d'un courrier).
- Préparer la séance plénière de juin, en s'appropriant le protocole prévu
- Apprendre le 1er couplet de « la Marseillaise ».
- Le conseil citoyen de chaque école se réunira en moyenne une à deux fois par mois au minimum.

Pour chaque école, un élu et un suppléant seront désignés par leur conseil, pour représenter leur établissement.

Le Calendrier annuel :

1. Phase de sensibilisation : Septembre
2. Recensement des candidats : début Octobre
3. Campagne électorale : Octobre/ Novembre
4. Election des représentants : Mi-Novembre
5. Election des représentants de l'école : fin Novembre / début Décembre
6. Mise en vie du CCEA de chaque école : de début Décembre à début Mai
7. Mise en place de réunions régulières et de groupes de travail pour contribuer au projet d'aménagement de la Ville, aux propositions d'amélioration, à recueillir les souhaits de leurs camarades.
8. Rencontre des enfants élus de chaque école par les élus du Conseil Municipal, responsables et partenaires du projet CCEA, afin de répondre à leur question.
9. Séance plénière à la salle du Conseil Municipal

En juin, le Grand Conseil Citoyen des Enfants d'Antibes Juan-les-Pins, en présence des élus du Conseil municipal, se tiendra pour recueillir leurs propositions.





**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes